



EXERCICES DE L'ARQUEBUSE ET DE LA NAVIGATION

Organisation : Les Bracailleurs

Sous-section des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation

43^{ème} TIR DU SALON DE L'AUTOMOBILE 2018

Carabine 50m

Stand de tir de St Georges 1213 Petit-Lancy / Route du Pont-Butin

Coordonnées GPS 46°11'48"5 N / 6°06'40"7 E

Ligne de tir direction Est - Ouest

14 cibles électroniques (Sius)

Places de parc gratuites devant le stand

Concours de groupes

Cibles groupe et distinction

Cible à répartition ultérieure

Concours des Vainqueurs de la Fête

Vendredi	13 avril 2018		14h00 – 18h00
Samedi	14 avril 2018	08h00 – 12h00	
Dimanche	15 avril 2018	08h00 – 11h00	

Sont simultanément organisés dans la région :

Les 60 coups de Genève au stand de Château Bloch, renseignements sous www.stsg.ch

Le tir des Perce-Neige à Duillier, renseignements sous www.tsduillier.ch

Bienvenue à toutes les tireuses et tous les tireurs.

Nous leur souhaitons un bon tir, beaucoup de succès et un agréable séjour dans nos installations.

Dispositions générales

Prescriptions	La manifestation est soumise aux Règles du Tir Sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives et dispositions d'exécution (DE). Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir ; elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs. Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan de tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans le stand de tir.		
Classes d'âge	Juniors (U17)	10 – 16 ans	2008 - 2002
	Juniors (U21)	17 – 20 ans	2001 - 1998
	Elite (E)	Classe ouverte	
	Seniors (S)	46 – 59 ans	1972 – 1959
	Vétérans (V)	60 – 69 ans	1958 – 1949
	Seniors-vétérans (SV)	dès 70 ans	1948 et plus âgés
Participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés carabine 50m affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une fois par le même tireur.		
Munition	Elle peut être achetée au stand de tir.		
Ouverture des bureaux	30 minutes avant le début des tirs		
Livret de tir	Taxe unique de CHF 6.00		
Rangeurs	15 minutes pour 15 coups. Au maximum 3 rangeurs par tireur.		
Contrôle des armes	A l'intérieur des installations de tir, la culasse des carabines 50m qui ne sont pas conservées dans leur étui doit être ouverte.		
Appareils d'observation	Les télescopes ou autre moyens d'observation ne sont pas admis.		
Responsabilité	L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.		
Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS. Les assurés renoncent à toute autre prétention envers l'organisateur.		
Plaintes	Les plaintes éventuelles concernant cette manifestation sont traitées et réglées immédiatement par l'organisateur. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé (reg 1.31.00 du 28.08.2001).		
Distribution des prix	Aucune distribution des prix n'aura lieu. Les palmarès seront publiés dans les 4 semaines suivant le jour de tir. Les décomptes, répartitions des concours de groupes, vainqueurs de la fête et d'éventuelles répartitions supplémentaires seront envoyées en bloc aux responsables des sociétés. Le palmarès sera transmis électroniquement au responsable ASGT pour publication sur le site Internet « a-s-g-t.ch ».		
Inscriptions	Jusqu'au 9 avril 2018 , en bloc avec l'inscription des groupes, en utilisant le formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, un no de CCP ou de compte bancaire (avec IBAN) est à joindre à l'envoi. Par courrier à : Claude Maillefer Chemin Champs-Gottreux 2, 1212 Grand-Lancy ou par e-mail : mailleferj@bluewin.ch		
Contact	Durant la manifestation : 022 / 792 29 21		

Les Bracailleurs

Genève, le 26 janvier 2018

le Président

le Trésorier

Charles Keller

René Augagneur

Association Sportive Genevoise de Tir

Plan de tir vérifié et approuvé

Responsable Concours des sociétés

Dominique Wohnlich

Genève, le 21 février 2018

Dominique Wohnlich

EXERCICES

Zone des points	Cible 10
Programme de tir	5 coups par passe, coup par coup, nombre de passes illimité
Position	Couché
Frais de participation	CHF 2.50 (finance de tir) par passe
Dispositions	L'interruption de la passe et le transfert à toutes les bonnes cibles sont autorisés.

SALON - GROUPE

Cible à distinction

Zone des points	Cible 10
Programme de tir	20 coups, coup par coup
Position	Couché Les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.
Frais de participation	CHF 14.- (CHF 12.- émoluments de contrôle et CHF 2.- contribution de sport et de formation)

Distinctions		Carte couronne à CHF 10.-,	
	Elite + Senior	E + S	180 points
	U21 + Vétérans	U21 + V	176 points
	U17 + Seniors-vétérans	U17 + SV	173 points

Dispositions Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte-couronne à CHF 15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

BRACAILLEURS

Cible à distinction

Zone des points	Cible 10
Programme de tir	10 coups, coup par coup.
Position	Couché Les seniors vétérans dès 70 ans peuvent tirer couché avec appui.
Frais de participation	CHF 13.- (CHF 12.- émoluments de contrôle + CHF 1.- contribution de sport et de formation)

Distinctions		Carte couronne à CHF 10.-	
	Elite + Senior	E + S	89 points
	U21 + Vétérans	U21 + V	87 points
	U17 + Seniors-vétérans	U17 + SV	86 points

Dispositions Les tireurs qui ont obtenu deux résultats de distinction recevront une carte-couronne à CHF 15.-. Les cartes couronnes non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

SAINT-GEORGES

Cible à répartition ultérieure

Zone des points	Cible 10
Programme de tir	9 coups à tirer en 3 séries consécutives de 3 coups sans limite de temps.
Position	Couché. Les seniors vétérans dès 70 ans <u>ne peuvent pas</u> tirer en position couché avec appui.
Frais de participation	CHF 13.- (CHF 12.10 finance de passe + CHF 0.90 contribution de sport et de formation)
Répartition	Au minimum 60% des finances de la passe « Saint-Georges » doit être réparti au 50% des tireurs classés. Répartition selon système multiplicateur. Voir appendice au « Modèle de Plan de tir RTSp pour les concours des sociétés Carabine 50m.

CONCOURS DE GROUPES

Droit de participation	Toutes les sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admises au concours. 4 tireurs licenciés à la carabine 50 m appartenant à la même société forment un groupe. La même société peut inscrire plusieurs groupes. Les tireurs qui ne font pas partie d'un groupe peuvent tirer cette cible en tant que tireurs individuels.
Finance d'inscription	Finance de groupe de CHF 30.- par groupe. Cette finance est à payer sur place.
Inscriptions	Au moyen du formulaire ad hoc. Lors de l'inscription, un no de CCP ou de compte bancaire (avec IBAN) est à joindre à l'envoi.
Mutations	Les tireurs empêchés peuvent être remplacés par d'autres tireurs licenciés à la carabine 50m de la même société. Un tireur ayant déjà tiré la passe groupe ne pourra plus être muté. La mutation d'un tireur d'un groupe à un autre est autorisée si aucun tireur des deux groupes n'a tiré la passe groupe.
Classement	Le total des quatre résultats individuels définit le rang. En cas d'égalité, le classement est déterminé par : - les meilleurs résultats individuels, - les coups profonds de tout le groupe (nombre total de mouches, de 10, etc) - tirage au sort.
Dotation	Au moins 60% du produit des finances de groupes sont distribués à au moins 50% des groupes classés.
Dispositions	Chaque participant ne peut faire partie que d'un seul groupe.

VAINQUEURS DE LA FETE

- Tous les participants ayant tiré les 3 cibles prennent part à ce concours
- Classement en deux catégories : Elite (E + S), Vétérans (V + SV)
- Une inscription particulière n'est pas nécessaire.
- Les seniors-vétérans dès 70 ans qui tirent appuyés doivent renoncer à ce concours.

<u>Classement</u>	<u>A l'addition des passes suivantes :</u>		<u>Départage en cas d'égalité :</u>
	- Salon-Groupe	100%	1. Salon-Groupe
	- Bracailleurs	100%	2. Bracailleurs
	- Saint-Georges	100%	3. Le nombre total de mouches des 3 cibles, puis par l'âge du plus âgé au plus jeune.

<u>Dotation</u>	<u>Catégorie Tireurs</u>	<u>Elite E / S</u>	<u>Vétérans V / SV</u>
	Rang 1	CHF 50.-	CHF 50.-
	Rang 2	CHF 40.-	CHF 40.-
	Rang 3	CHF 30.-	CHF 30.-
		CHF 120.-	CHF 120.-

VAINQUEURS DE LA FETE JUNIORS

- Tous les Juniors (U17 et U21) ayant tiré les cibles Salon-Groupe et Bracailleurs prennent part à ce concours. Ils seront classés dans la catégorie Juniors (J).
- Une inscription particulière n'est pas nécessaire.

<u>Classement</u>	<u>A l'addition des passes suivantes :</u>		<u>Départage en cas d'égalité :</u>
	- Salon-Groupe	100%	1. Salon-Groupe
	- Bracailleurs	100%	4. Le nombre total de mouches des 2 cibles, puis par l'âge du plus jeune au plus âgé.

<u>Dotation</u>	<u>Catégorie Tireurs</u>	<u>Juniors U17 / U21</u>
	Rang 1	CHF 40.-
	Rang 2	CHF 30.-
	Rang 3	CHF 20.-
		CHF 90.-

Dispositions pour les concours Vainqueurs de la Fête

Si un tireur catégorie Juniors obtient un résultat lui permettant de gagner un prix supérieur en catégorie Elite que dans sa catégorie respective, il sera classé en Elite et participera hors concours dans sa catégorie Juniors.